

# GRILLE TARIFAIRE 2019

Effective à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019

Tarif de départ : **3,50 \$**

**Déplacements vers les principaux points de service\***

VOUS ALLEZ À :

VOUS PARTEZ DE :

	HOWICK	HUNTINGDON	ORMSTOWN	SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	BEAUHARNOIS	SAINTE-MARTINE	MERCIER	CHÂTEAUGUAY
SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS	7,00 \$	9,00 \$	8,00 \$	8,00 \$	7,00 \$	8,00 \$	9,00 \$	8,00 \$
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE	7,00 \$	8,00 \$	7,00 \$	8,00 \$	8,00 \$	9,00 \$	9,00 \$	10,00 \$
SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA	9,00 \$	8,00 \$	8,00 \$	8,00 \$	9,00 \$	10,00 \$	10,00 \$	11,00 \$
SAINTE-MARTINE	7,00 \$	10,00 \$	9,00 \$	10,00 \$	8,00 \$	7,00 \$	7,00 \$	8,00 \$
SAINT-URBAIN-PREMIER	8,00 \$	10,00 \$	9,00 \$	10,00 \$	9,00 \$	7,00 \$	8,00 \$	9,00 \$

\* Tout déplacement entre les 5 municipalités rurales de la MRC de Beauharnois-Salaberry est également possible.

## SERVICE DISPONIBLE

Lundi au vendredi De 6 h à 22 h

Samedi et dimanche De 7 h à 20 h

Aucun service les jours fériés

## TARIF DE DÉPART

3,50 \$ par déplacement

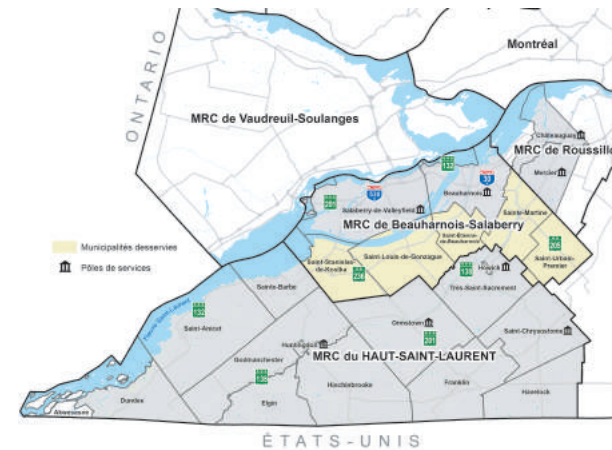
## PARCOURS EN SENS INVERSE

Même tarif

## TRANSPORT SIMPLE

Un double tarif est exigé s'il n'est pas possible de jumeler le transport avec un autre usager

## ZONE DESSERVIE



POUR LE TRAVAIL



POUR L'ÉCOLE



POUR NOS SORTIES



## INFORMATION ET RÉSERVATION

Entre 8 h et 16 h 00, du lundi au vendredi

1 877 699-2267 / 450 264-2267

[letaxibus.ca](http://letaxibus.ca)





## LE TAXIBUS

est un service de transport collectif en milieu rural, par voiture ou fourgonnette, opéré par la MRC de Beauharnois-Salaberry dans le but de faciliter les déplacements de leurs résidents.

### Un Taxibus est un service de transport :

- Offert aux résidents des municipalités rurales
- Ponctuel et de dépannage pour des besoins identifiés
- Sur demande et porte-à-porte

Il permet aux citoyens d'accéder aux principaux centres d'activités et de services des environs, que ce soit pour aller travailler, étudier, aller à un rendez-vous médical ou se divertir.

## QUAND

### peut-on utiliser le Taxibus?

Les véhicules du Taxibus sont en service du lundi au vendredi de 6 h à 22 h et le samedi et dimanche de 7 h à 20 h. Aucun service n'est offert les jours fériés.

## QUI

### peut utiliser le Taxibus ?

L'usage du Taxibus est exclusivement réservé aux résidents des 5 municipalités rurales de la MRC de Beauharnois-Salaberry soit : Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Martine, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Urbain-Premier.

## SEULE

### exception faite :

une personne qui n'est pas un membre en règle du Taxibus (un « visiteur ») peut voyager à bord du Taxibus si elle accompagne un usager membre. Sa présence doit être mentionnée lors de la réservation.

## OÙ

### peut-on aller en Taxibus?

Dans les entreprises, les centres d'activités et de services des 5 municipalités desservies ainsi qu'à ceux des environs immédiats : Huntingdon, Howick, Ormstown, Salaberry-de-Valleyfield, Beauharnois, Châteauguay et Mercier. Veuillez consulter la carte sur ce dépliant.

## COMMENT

### peut-on accéder au Taxibus?

Offert sur demande, le Taxibus est un service de transport collectif porte-à-porte. Une réservation par téléphone doit être faite le jour ouvrable précédant le déplacement, soit entre 8 h et 16 h 00. Les transports au nom d'un enfant doivent être signalés lors de la réservation. L'utilisateur doit être prêt 5 minutes avant et attendre jusqu'à 10 minutes après l'heure convenue lors de la réservation.

## COMBIEN

### coûte le Taxibus?

La possession d'une carte de membre individuelle renouvelable annuellement au coût de 7 \$ est obligatoire. Pour se procurer une carte de membre valide, l'utilisateur doit appeler la MRC de Beauharnois-Salaberry au 450-225-0870. Toutes les cartes émises prendront fin au 31 décembre de l'année en cours.

Le tarif de départ de chaque déplacement est fixé à 3,50 \$. L'utilisateur doit acquitter le prix de son déplacement au chauffeur au moment de l'embarquement dans le véhicule. Les enfants de moins de 6 ans voyagent gratuitement et doivent être accompagnés par un adulte.

L'utilisateur peut annuler sa réservation sans pénalité en avisant le répartiteur du Taxibus entre 8 h et 15 h (fins de semaine et jours fériés exclus). Cette annulation doit être effectuée au moins 2 heures avant l'heure prévue du transport, sans quoi le prix du déplacement sera exigé.

Un double tarif est exigé s'il est impossible de jumeler le transport demandé avec un autre usager.

## Puis-je emporter des BAGAGES ou emmener un animal domestique?

Dans le cas où le transport s'effectue en voiture, les objets emportés par l'utilisateur doivent être rangés dans le coffre du véhicule. Dans une mini-fourgonnette, les bagages devront être rangés sous le siège occupé par l'utilisateur.

À moins qu'il ne s'agisse d'un chien-guide, l'utilisateur ne peut emmener avec lui qu'un animal domestique de petite taille. Dans ce cas, l'utilisateur doit tenir l'animal dans ses bras ou sur ses genoux, dans un panier ou une cage fermée et veiller à ce que l'animal ne salisse pas les lieux et n'incommode pas les autres occupants du véhicule.

## Existe-t-il des LIMITATIONS au service du Taxibus?

Lorsqu'il y a plus d'un passager à transporter, le répartiteur spécifie lors de la réservation les heures de départ et l'itinéraire en fonction des demandes de transport.

Les véhicules exploités par le Conseil Intermunicipal de Transport (CIT) du Haut-Saint-Laurent desservent l'axe de la route 138 entre Ormstown et Montréal. Par conséquent, il n'y a pas de service de Taxibus disponible sur une liaison déjà desservie par autobus.